Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20250409-DGS_2025_036-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION « LES ELFES ».	Décision 09/04/2025 N° DGS/2025/036

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite reconduire avec l'Association Les Elfes, le service de prestations d'entretien des espaces verts pour l'année 2025,

DÉCIDE

Article 1 :
De signer avec l'ESAT Association « Les Elfes » sise Les Vallées - 56 rue Victor Hugo - 37230 LUYNES, un contrat d'entretien des espaces verts communaux concernant 21 sites, pour l'année 2025.

La prestation comprend des travaux de tontes des espaces verts ainsi que l'évacuation des déchets.

La fréquence d'interventions est de 10 passages sur l'année civile.

Article 2 :
Le coût de l'entretien s'élève à : 12 086.56 € TTC (DOUZE MILLE QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET CINQUANTE-SIX CENTIMES), payable en 10 mensualités de 1 208.65 € de mars à décembre 2025.

Article 3 :
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.
Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Fait à LUYNES, le 09 avril 2025
Le Maire,

MAIRIE DE LUYNES 37230

Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :
- sa transmission au contrôle de légalité le : 10 AVR. 2025
- sa publication sur le site internet de la commune le : 10 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20250409-DGS_2025_036-AR